



# **RAPPORT DE LA PRESIDENTE DES JURYS DES CONCOURS D'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL 2009**

## **OBSERVATIONS GENERALES**

### **1. Organisation du concours**

Le concours a été ouvert par arrêté en date du 13 mars 2009.

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription était fixée au vendredi 25 juin 2009.

Le jury s'est réuni le 1<sup>er</sup> septembre 2009 pour choisir les sujets d'écrit.

Les épreuves écrites se sont déroulées du 5 au 9 octobre 2009 à Paris, Bordeaux, Lyon, Rennes, Strasbourg, Fort de France et Saint Denis de la Réunion.

Le jury s'est réuni le 10 décembre 2009 pour se prononcer sur l'admissibilité. Les épreuves orales ont eu lieu comme suit :

- Concours interne du 6 janvier au 12 janvier 2010
- Concours externe du 13 au 14 janvier et du 18 au 20 janvier 2010
- Troisième concours du 25 au 26 janvier 2010

La réunion d'admission a eu lieu le 29 janvier 2010.

### **2. Résultats globaux des concours**

Le nombre de postes ouverts aux concours était de 65 (70 en 2008)

Nombre de candidats inscrits : 2207

Nombre de présents aux épreuves écrites : 712

Le taux de présence a été de :

- 25,82% pour le concours externe (25,61% en 2008, 28,01% en 2007)
- 51,44% pour le concours interne (51 ;54% en 2008, 59,87% en 2007)
- 37,33% pour le troisième concours (46,39% en 2008, 51,49% en 2007)

140 candidats ont été déclarés admissibles :

- 65 dans le cadre du concours externe (62 en 2008, 65 en 2007)
- 62 dans le cadre du concours interne (65 en 2008, 64 en 2007)
- 13 dans le cadre du troisième concours (15 en 2008, 14 en 2007)

Dans sa délibération d'admission, le jury a décidé de pourvoir tous les postes dans les trois concours. Il a donc déclaré admis :

- 30 candidats au concours externe
- 29 candidats au concours interne
- 6 candidats au troisième concours.

Il a par ailleurs décidé de constituer une liste complémentaire comprenant :

- 1 candidat au concours externe
- 2 candidats au concours interne
- 0 candidat au troisième concours.

Les seuils d'admission ont été fixés :

- à 11,95/20 pour le concours externe (12,14 en 2007, 11,70 en 2008)
- à 11,05/20 pour le concours interne (11,78 en 2007, 11,13 en 2008)
- à 11,51/20 pour le troisième concours (11,71 en 2007, 12,08 en 2008)

### **3. Conditions de déroulement des concours**

Du point de vue du jury, le concours s'est déroulé dans des conditions très satisfaisantes et les membres du jury ont apprécié la qualité de son organisation par les services du CNFPT. Deux éléments méritent cependant d'être soulignés :

- la présidente du jury et plusieurs examinateurs ont regretté l'absence d'une réunion préalable avec l'ensemble des correcteurs permettant de définir des éléments d'orientation et de cadrage communs à toutes les épreuves des concours dans un souci de cohérence de l'évaluation des candidats ;
- le jury a relevé le nombre important de candidats qui ne se présentent pas aux épreuves écrites, comme celui des candidats admissibles qui ne se présentent aux épreuves orales. Cela constitue chaque année un sujet toujours préoccupant. Un élément d'explication tient sans doute au calendrier général de l'organisation des autres grands concours de la fonction publique. Une réflexion globale sur ce sujet permettrait peut être de surmonter cette difficulté.

# OBSERVATIONS PARTICULIERES SUR CHACUN DES TROIS CONCOURS

## 1. Le concours externe

Parmi les observations des correcteurs des épreuves écrites on notera :

- Pour l'épreuve de culture générale : les candidats ont eu des difficultés à proposer une problématique claire.
- Pour l'épreuve de note de synthèse : peu de candidats arrivent à traiter les aspects transversaux d'un problème.
- Pour l'épreuve d'économie : les candidats se livrent à une analyse insuffisamment circonstanciée des mécanismes économiques et semblent parfois avoir du mal à prendre la hauteur de vue et la distance nécessaire pour se mettre en position de cadre.
- En droit public le sujet faisait appel à de bonnes connaissances de technique et de science administrative combinées à une observation aigüe de l'actualité publique. Ce sujet a permis de faire une sélection rigoureuse des candidats.

Pour l'ensemble des candidats le jury déplore une expression écrite présentant une faiblesse syntaxique remarquée et parfois d'étonnantes défailances en orthographe pour un concours de ce niveau.

Les examinateurs des épreuves orales ont au contraire relevé un niveau d'expression globalement satisfaisant utilisant un registre de langage soutenu très convenable au service de connaissances relativement bien maîtrisées.

Le profil des admis fait ressortir les caractéristiques suivantes :

- 11 hommes et 19 femmes ont été admis
- 25 admis sur 30 ont entre 20 et 24 ans
- 13 admis sur 30 sont domiciliés en l'Ile de France, 6 en Aquitaine, 4 en Rhône-Alpes
- 29 admis sur 30 ont suivi une préparation spécifique et 27 sortent d'un IEP

Globalement les membres du jury ont constaté la qualité réelle des candidats : capacité à répondre sur des champs divers, à argumenter, à présenter un raisonnement logique. La rapidité de l'entretien (30minutes) laisse cependant parfois trop peu de temps pour découvrir la personnalité des candidats, souvent très riche. De manière unanime cependant les membres du jury soulignent, pour le déplorer, l'uniformité du profil des candidats (IEP de manière presque exclusive et généralement IEP Paris). Cela tient, à l'évidence à la manière dont sont organisés les concours de recrutement de la haute fonction publique (notamment en ce qui concerne les épreuves écrites) qui donnent une prime très nette aux candidats maîtrisant parfaitement les techniques de présentation et d'organisation des informations à la manière des apprentissages acquis dans les IEP.

## 2. Le concours interne

Les correcteurs des épreuves écrites ont formulé les observations suivantes :

- Pour l'épreuve de culture générale : un tiers des candidats a proposé une copie de bon niveau. Ceux qui se sont trouvés en difficulté ont eu du mal à restituer la complexité du thème de réflexion proposé, à mobiliser des ressources propres et à donner des éclairages territoriaux.
- Pour l'épreuve sur l'Union européenne : on peut regretter l'absence de prise de recul et d'affirmation de choix personnels quant aux solutions à mettre en œuvre.
- Pour la note de synthèse : un effort particulier doit être fait pour la préparation de cette épreuve car les difficultés à en maîtriser les techniques sont récurrentes.

A l'oral les examinateurs ont noté dans l'ensemble des matières une maîtrise satisfaisante des connaissances et de l'actualité malgré quelques difficultés à s'élever à un niveau de réflexion stratégique. D'excellentes compétences en langues vivantes ont été aussi constatées. Une remarque particulière pour l'anglais : les candidats, s'ils semblent bien préparés à l'épreuve formelle de type scolaire, ne paraissent pas tous communiquer aisément dans cette langue.

Le jury a observé un niveau peu homogène entre, d'une part ceux qui ont côtoyé le milieu territorial à des titres divers et possèdent un véritable désir d'exercer la fonction d'administrateur territorial et, d'autre part, ceux qui participent à ce concours au même titre qu'ils présentent d'autres concours de la fonction publique d'Etat, sans réelle motivation particulière. Le jury a noté la provenance, proportionnellement importante, de candidats issus des ministères des finances (notamment du trésor) et de l'éducation nationale (enseignants).

Enfin, comme cela a déjà été signalé dans de précédents rapports, il convient de signaler la disparité extrême de préparation entre les candidats issus de la fonction publique d'Etat qui peuvent bénéficier d'une année de disponibilité et ceux de la fonction publique territoriale qui ne peuvent suivre que des formations ponctuelles et ne bénéficient que d'une disponibilité résiduelle pour leur préparation.

Le profil des admis fait ressortir les caractéristiques suivantes :

- 19 hommes et 10 femmes ont été admis
- 19 admis sur 29 ont entre 30 et 34 ans
- 13 admis sur 29 sont domiciliés en l'Ile de France, 4 en Rhône-Alpes, 3 en Alsace-Lorraine et 2 en Nord Pas-de-Calais.
- 18 admis sur 29 ont suivi une préparation spécifique, dont 8 au CNFPT.

## 3. Le troisième concours

Tandis que le concours interne bénéficie de la richesse offerte par des candidats d'origines très diverses, le troisième concours se déroule à partir d'un vivier qui reste encore trop étroit. C'est d'autant plus regrettable que, de manière générale, le jury salue la qualité des candidats finalement admis. Le troisième concours attire des profils intéressants de candidats cumulant une formation initiale diverse et des expériences professionnelles utiles. Une communication plus active permettrait peut être d'élargir le vivier de ce recrutement de qualité. Noter que

quelques candidats étaient issus de l'entourage du personnel politique (assistants parlementaires,...).

Les correcteurs des épreuves écrites ont noté :

- L'épreuve de culture générale a donné lieu à des dissertations riches proposant des discours réfléchis.
- Par contre l'épreuve de résolution d'un cas à donné lieu à des descriptions au détriment d'un niveau d'analyse resté souvent trop superficiel avec peu de propositions concrètes et argumentées.
- Ils ont aussi eu à déplorer l'insuffisante maîtrise de la technique de rédaction de note de synthèse quelle qu'en soit la thématique : droit public, finances publiques ou questions sociales.

Au niveau des épreuves orales, de grandes disparités et parfois des insuffisances apparaissent dans les connaissances techniques et l'approche du milieu public local. La différenciation entre les candidats se fait beaucoup sur la capacité de réflexion et la cohérence de l'argumentation.

Au total le profil des admis fait ressortir les caractéristiques suivantes :

- 5 hommes et 1 femme ont été admis
- 4 admis sur 6 se situent dans la tranche d'âge 35-39 ans
- 3 admis sur 6 sont domiciliés en Ile de France
- 5 admis sur 6 proviennent du secteur
- Niveau de formation : formations spécialisées délivrées en école de commerce(2) ou dans le cadre de master (2), d'école d'ingénieur (1) ou en IEP (1)

En somme, cette session du concours 2009 a été marquée, comme les précédentes, par de grandes différences de qualité des effectifs selon les étapes du concours : moins d'un inscrit sur trois se présente effectivement aux épreuves écrites.

Celles-ci révèlent de très grandes disparités entre les candidats : différences de niveau scientifique et de qualité d'expression qui atteignent une amplitude propre à faire réfléchir les candidats sur leurs chances d'accéder à l'admissibilité.

Dès l'admissibilité les candidats présents, bien plus homogènes, offrent un profil de bonne qualité. Ceci validerait donc, dans le cadre des concours tels qu'ils sont actuellement organisés, la sélection réalisée par les épreuves écrites.

L'oral a permis de réaliser des choix positifs parmi les candidats admissibles fondés essentiellement sur l'adéquation entre les compétences acquises et les qualités exigées (scientifiques, humaines et managériales) pour exercer les fonctions d'administrateur territorial.

Au final, le jury est très confiant dans les qualités scientifiques, culturelles et relationnelles des candidats admis à la session 2009 des concours d'administrateurs territoriaux.

**Nicole BELLOUBET**